



Le Pacte Emballages BOIS, il conditionne l'avenir



Sommaire

- Communiqué de presse : « La filière Bois dans l'emballage lance le Pacte Emballages Bois pour conditionner l'avenir » p. 2
- Décryptage de la filière Emballages Bois p. 5
- Les partenaires du Pacte Emballages Bois p. 7



La filière Bois dans l'emballage lance le Pacte Emballages Bois **pour conditionner l'avenir**

Le développement durable est au cœur des préoccupations du grand public et des industriels. Les récentes législations ainsi que les différents « Grenelle de l'environnement » ont contribué à cette prise de conscience.

*Matière naturelle par excellence, le bois a toutes les vertus pour faire valoir ses atouts et sa contribution écologique à la préservation durable de notre environnement. Fort de ce constat, le SEILA, le SIEL et le SYPAL se sont regroupés autour d'un projet commun et fédérateur : **le Pacte Emballages Bois**.*

Ce Pacte a pour vocation le partage d'expériences et la promotion d'actions destinées à faire préférer les emballages bois (palettes, caisses, emballages légers...) aux autres matériaux. Adhérer au Pacte Emballages Bois, c'est partager la conviction que des pratiques industrielles et commerciales éco-responsables contribueront à l'émergence d'un avenir plus éthique, plus équitable et plus vert. Cette initiative mutualiste et contributive s'adresse aux entrepreneurs éco-citoyens mais aussi à tous les publics concernés.

Les emballages bois, un axe de progrès raisonné

Les emballages bois procurent des bénéfices multiples qui vont bien au-delà des simples solutions en matière de conditionnement. En participant à **l'entretien et au développement de la forêt française**, la filière Bois dans son ensemble préserve une ressource vitale pour l'écologie, mais contribue également au **développement de l'économie française**.

Avec près de 265 000 emplois générés (contre 285 000 emplois pour le secteur automobile, pour exemple), elle est porteuse d'enjeux économiques, écologiques et sociaux majeurs.

En créant le Pacte Emballages Bois, la filière lance, en 2010, **une nouvelle dynamique pour un geste industriel responsable et solidaire avec un axe de progrès raisonné et réciproque**. Ce Pacte est une initiative collective des 3 syndicats représentatifs de la filière bois dans l'emballage :

- le SEILA, Syndicat de l'Emballage Industriel et de la Logistique Associée,
- le SIEL, Syndicat National des Industries de l'Emballage Léger en Bois,
- le SYPAL, Syndicat de l'Industrie et des Services de la Palette.

Ces 3 syndicats participent à la commission professionnelle Emballages Bois, animée par l'Institut Technologique FCBA, sur des thématiques communes à leur profession : norme NIMP 15, consortium scientifique EMABOIS, essais de résistance mécanique...



Les fondamentaux du Pacte Emballages Bois

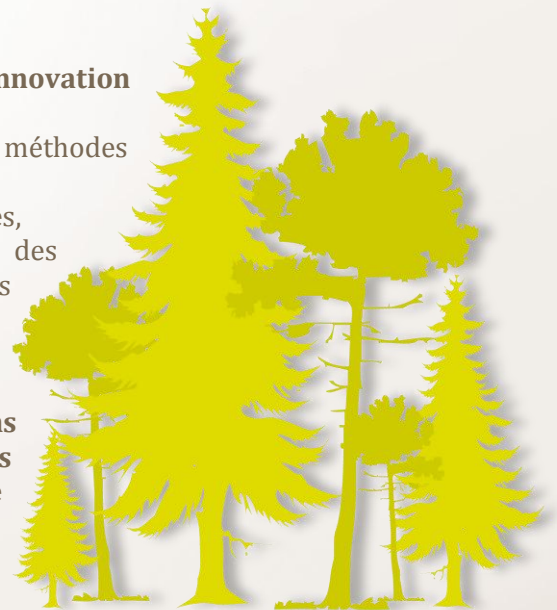
Ce Pacte Emballages Bois repose sur les principes et les convictions des syndicats professionnels qui l'ont imaginé :

- Le **développement durable** sur les bases fondamentales : environnement, économie et humain,
- Le **respect de l'environnement** par le recyclage et la valorisation des emballages,
- Une **consommation raisonnée et responsable** pour limiter les impacts sur l'environnement,
- Le **faire-savoir** et le **partage**,
- Le **progrès** et l'**innovation** pour dessiner un avenir plus vert et plus sensé.

Le Pacte Emballages Bois, des valeurs communes

Autour de ces principes communs, les adhérents du Pacte Emballages Bois contribuent activement à la fabrication et à l'utilisation de produits respectueux de l'environnement et à l'essor d'une filière d'avenir. Ainsi, les signataires deviennent **Ambassadeurs du Pacte Emballages Bois** et s'engagent à :

- **s'allier pour mieux faire connaître les qualités environnementales des emballages bois :**
 - Gestion durable des forêts,
 - Réduction des impacts environnementaux tant au stade de l'approvisionnement et de la fabrication que de l'utilisation, la réparation ou la valorisation des produits,
 - Réutilisation et recyclage des emballages en fin de vie.
- **s'adapter rapidement et durablement aux nouvelles exigences et contraintes des marchés :**
 - Approvisionnements de proximité dans la politique d'emballage de l'entreprise,
 - Recrutement et développement des emplois locaux dans le respect des principes et droits fondamentaux du travail,
 - Initiation de nouvelles actions en matière de développement durable en partenariat avec les instances concernées (l'Etat, la société civile, les collectivités locales).
- **séduire avec des produits alliant tradition, innovation et performances environnementales :**
 - Développement autant que possible des méthodes d'éco-conception des produits,
 - Pro-activité face aux demandes spécifiques,
 - Réponse aux attentes clients avec des produits conformes à leurs cahiers des charges : traçabilité et sécurité des produits.
- **susciter un intérêt nouveau pour le bois dans les caisses industrielles, les palettes et les emballages légers** en communiquant sur le respect de ces engagements, les bonnes pratiques et les résultats obtenus, ainsi que sur les nouveaux projets de développement.



Les bénéfiques d'une adhésion



Pour adhérer, il suffit de remplir un bulletin d'adhésion et de s'engager à respecter l'éthique et les principes de ce Pacte au quotidien. Après étude de la demande par les syndicats fondateurs, les signataires pourront revendiquer leur appartenance à ce Pacte en affichant le logo sur leurs outils de communication.

Afin de promouvoir cette démarche collective, le SEILA, le SIEL et le SYPAL orchestrent différentes actions de communication :

- Création d'un **portail internet** pour dans un premier temps, informer et susciter l'intérêt des internautes, suivre ensuite l'actualité du Pacte

www.pactemballagesbois.com

- **Insertions presse** et campagne de **marketing direct** pour sensibiliser des adhérents potentiels
- Participation active au **salon de l'emballage**, du 22 au 25 novembre 2010, au sein de l'espace Emballage In Green :

- **Stand** de 42m² : Hall 6, Allée C, Stand 137
- Représentation exceptionnelle des emballages bois au sein de l'**exposition réalisée par Fabrice Peltier**, Designer, fondateur de l'agence P'Référence et de la Designpack Gallery
- Présentation du Pacte sur le **plateau télé Emballage In Green**, retransmis sur le web



De plus, un **séminaire de partage** annuel et national, ainsi que différentes rencontres régionales seront organisées pour faire vivre le Pacte et relever les nouveaux challenges du Développement Durable.

SEILA

Président : Dominique Lemaitre

Assistante de direction :

Françoise Bouillanne

62, rue Turbigo - 75003 Paris

Tél. 01 44 78 00 50

www.seila.fr



SIEL

Président : Jacques Brossillon

Délégué Général :

Olivier de Lagausie

6, rue François 1^{er} - 75008 Paris

Tél. 01 56 88 36 75

www.emballage-leger-bois.fr

SYPAL

Président : Jean Dossin

Délégué Général :

Jean-Marie Tanguy

6, rue François 1^{er} - 75008 Paris

Tél. 01 56 69 52 01

www.sypal.eu



Décryptage de la filière Emballages Bois

Le bois et ses concurrents

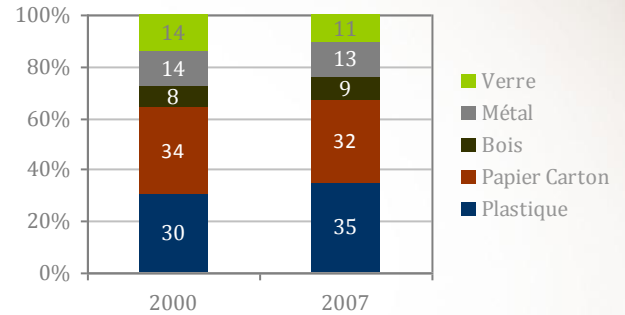
Classement par marché en chiffre d'affaires

(Source : Clife 2008)

1. Plastique	7,03 M€
2. Papier-carton	6,34 M€
3. Verre	1,91 M€
4. Métal	1,78 M€
5. Bois	1,77 M€

Total : 18,83 M€

Au cours des dix dernières années, l'emballage bois a progressé de plus de 12%.



Part des différents matériaux dans la production d'emballages

(Source : Sessi 2008)

Exemple d'analyse du cycle de vie des emballages : le cas de la cagette

Commanditée par l'ADEME en 2000 et réalisée par ECOBILAN.

L'ensemble des chiffres se rapporte à une mise en rayon de 1 000 kilos de pommes sur le marché de la grande distribution organisée. Il a été considéré que 30% des caisses en bois sont réutilisées 1 fois, les caisses carton sont à usage unique et les caisses plastiques multi-rotations sont représentées en valeur extrême pour 10 et 150 rotations.

Consommation d'énergie non renouvelable (en MJ) :

- Bois -18
- Carton 1963
- Plastique 2165 pour 10 rotations
696 pour 150 rotations

→ De ces 3 matériaux, le bois est celui qui a le meilleur impact sur l'écosystème. Il procure plus d'énergie qu'il n'en consomme.

Consommation d'énergie renouvelable (en MJ) :

- Bois 1120
- Carton 847
- Plastique 139 pour 10 rotations
102 pour 150 rotations

→ Le bois consomme essentiellement de l'énergie renouvelable.

Eau consommée (en litres) :

- Bois 234
- Carton 718
- Plastique 467 pour 10 rotations
232 pour 150 rotations

→ Le cycle de vie de la cagette en bois génère la consommation d'eau la moins importante.

Les émissions dans l'air - Effet de serre à 20 ans (g éq CO₂) :

- Bois 1157
- Carton 130 127
- Plastique 73 563 pour 10 rotations
35 941 pour 150 rotations

→ *L'utilisation des cagettes en bois permet d'éviter les émissions de CO₂ (dioxyde de carbone) et de SO₂ (dioxyde de soufre).*

Les atouts du bois dans l'emballage

Quelques chiffres significatifs (Sources : Sessi et Clife)

- La France, 1^{er} producteur européen d'emballages Bois devant l'Allemagne et l'Italie
 - ↳ Principal producteur européen de palettes (65 millions de palettes par an)
 - ↳ 2^{ème} producteur européen d'emballages légers (700 millions d'unités par an)
 - ↳ 2^{ème} producteur d'emballages industriels
- 490 entreprises
- 18 000 emplois

Le bois : 100% nature

Les palettes, caisses industrielles et emballages légers sont faits principalement à partir de bois qui est :

- **100% naturel** : les emballages en bois sont fabriqués à partir de diverses essences feuillues et résineuses, essentiellement en provenance des forêts françaises : peuplier, pin maritime, pin sylvestre, douglas, sapin, épicéa.... Elles ont tous comme points communs une croissance rapide. Ce sont des arbres « 100% renouvelables » qui sont gérés de façon durable.
- **100% biodégradable** : le bois est de très loin le plus favorable à l'environnement. Non polluant, sans traitement chimique, les conditionnements bois se font avec une faible consommation d'énergie.
- **100% recyclable** : à la fin de leur première vie, tous ces emballages peuvent être valorisés de différentes façons : en compost ou en couverture de sol, en bois reconstitué comme les panneaux, ou en bois d'énergie pour les particuliers ou les collectivités.

De plus, la production étant proche des lieux d'utilisation, la mise à disposition limite les transports et par conséquent les émissions de gaz à effets de serre.

Le bois est le plus ancien des matériaux, et toutes ses qualités en font une matière première d'avenir et le plus moderne des éco-matériaux.

Il faut entre 100 et 1 000 ans à un sac plastique pour se dégrader, 500 ans à une bouteille en plastique, 3 mois à un mouchoir en papier, 4 000 ans à une bouteille en verre, entre 80 et 100 ans à une cannette en métal, 200 pour un emballage alu contre 2 à 4 ans pour un morceau de bois. (Source : Ademe)



SEILA

Syndicat de l'Emballage Industriel et de la Logistique Associée

Création 1951
Adhérents **120 emballeurs**, caissiers
20 entreprises des professions connexes

Toutes ces entreprises, en se fédérant au SEILA, communiquent, échangent et apportent leur savoir et leur richesse à un syndicat qui veut défendre leurs intérêts et ceux de la profession de l'emballage.

Chiffre d'affaires 325 millions d'euros
Emploi 3 300 emplois

Activités Emballage industriel, caisserie, services aux entreprises, production déléguée

Débouchés Transports de matériels industriels et d'objets d'art

Grands chantiers

- Création de la **marque « S.E.I. » déposée à l'I.N.P.I.** ayant comme support les « Spécifications Techniques de l'Emballage des Matériels Industriels » et donnant lieu à l'obtention d'un numéro d'agrément aux emballeurs industriels exclusivement après audit par un organisme certificateur indépendant.
- **Création de la marque « SEILA »**. Elle est la garantie d'une logistique associée à l'emballage performante et conforme à un certain nombre de critères définis dans la Charte logistique. Cette logistique concerne la gestion de stock, la manutention spécialisée du pilotage des flux du transport.
- **5 actions permanentes** au service des adhérents : Unir, Informer et communiquer, Promouvoir, Représenter et Défendre.



Contacts

Président : Dominique Lemaitre
Assistante de direction : Françoise Bouillanne
62, rue Turbigo - 75003 Paris
Tél. 01 44 78 00 50 - Fax : 01 44 78 00 55
Mail : francoise.bouillanne@seila.com
www.seila.fr

SIEL

Syndicat National des Industries de l'Emballage Léger en Bois

Création	1978
Adhérents	45 entreprises, réparties en 55 sites de production
Chiffre d'affaires	250 millions d'euros
Emploi	6 000 emplois locaux directs et indirects

Potentiel de développement

Cette filière a un potentiel de production de **800 millions à 1 milliard d'unités par an**, qui consomme **60% de la production nationale de peuplier**, soit 1 million 350 000 m³ de grumes.

Activités Sciage, déroulage, tranchage, assemblage...

Débouchés

- les filières fruits et légumes,
- ostréiculture,
- fromages et crèmerie,
- boulangerie-pâtisserie,
- horticulture-arboriculture.



Grands chantiers

- Création en 1991 de la marque **GROW France** (Group Recycling of Wood). Le logoGrow® garantit la qualité et la possibilité d'être recyclé. Celle-ci appartient au **réseau européen de Grow International**, créé en 1990, qui a pour mission d'organiser la collecte et la valorisation auprès des distributeurs et producteurs.
- Incitation à la certification de l'ensemble des entreprises en **PEFC** : Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes. **Marque internationale, PEFC est un écolabel, une marque de certification de gestion forestière, visant à contribuer à la gestion durable des forêts.**
- Mise en place avec Quali Sud d'**un guide de bonne pratique hygiénique.**
- Création d'un **consortium scientifique**, qui a pour objet la **maîtrise sanitaire et bénéfiques sensoriels** de l'utilisation des emballages légers en bois lors du stockage et de la conservation des produits alimentaires, avec ONIRIS (école nationale vétérinaire, agro-alimentaire et l'alimentation de Nantes), Ecole supérieure du bois de Nantes, FCBA et Actilait.
- Défense des intérêts de ses adhérents auprès des pouvoirs publics et promotion de l'image de l'emballage léger en bois par des actions de communication, de veille réglementaire, de recherche et développement..., sur le plan national et européen.

Contacts

Président : Jacques Brossillon
Délégué Général : Olivier de Lagausie

6, rue François 1^{er} - 75008 Paris

Tél. 01 56 88 36 75 - Fax : 01 56 88 06 45

Mail : olivier.delagausie@siel-grow.fr

www.emballage-leger-bois.fr



SYPAL

Syndicat de l'Industrie et des Services de la Palette

Création 1954

Adhérents 42

- **32 fabricants** dont certains ont une activité de scierie, représentent à eux seuls 50% de l'ensemble de la production de palettes.
- **5 professionnels du reconditionnement**, soit plus **60 sites de proximité** répartis sur toute la France.
- **Des membres associés et correspondants** : loueurs de palettes, loueurs-gestionnaires de parcs, fabricants de machines de production de palettes, producteurs de produits de préservation du bois, fabricants de matériels de séchage.

Chiffre d'affaires 650 millions d'euros (fabrication et reconditionnement)

Emploi 5 500 emplois

Activités

Scierie, séchage artificiel et traitement NIMP 15, fabrication de palettes, palox et caisses palettes, gestion de parcs locatifs et privés, réparation et reconditionnement, valorisation en fin de vie



Débouchés

Toutes activités économiques pour le transport, stockage et conditionnement de produits et marchandises manufacturées

Grands chantiers

- Création en 1994 d'un organisme de contrôle de la qualité des palettes avec une **marque déposée « QUALIPAL »**.
- Rédaction d'ouvrages, dont un « **référentiel qualité** », guide technique destiné aux concepteurs, fabricants et reconditionneurs de palettes ainsi qu'aux utilisateurs.
- Animation d'un **groupe de travail AFNOR « GT 34 PALETTES »**
- Participation à l'élaboration des normes et réglementations phytosanitaires au niveau européen et sur le plan national.
- **Promotion** de la palette bois (sites internet, études...) et **défense des intérêts** de la profession.
- Promotion de la **marque PEFC** : Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes, pour la fabrication et le reconditionnement des palettes.



Contacts

Président : Jean Dossin

Délégué Général : Jean-Marie Tanguy

6, rue François 1^{er} - 75008 Paris

Tél. 01 56 69 52 01 - Fax : 01 56 69 52 08

Mails : jmtanguy@sypal.eu - jean.dossin@groupepgs.com

www.sypal.eu